

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 septembre 2023.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN (jusqu'à la délibération n°DEL2023_082), Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Alain COUZIN a donné pouvoir à Stéphane JACQUET (à partir de la délibération n°DEL2023_083)

Patrick LAVARDE a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Philippe ONILLON a donné pouvoir à Geneviève SIRISER

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 34 jusqu'à la délibération n°DEL2023_082 - 33 à partir de la délibération n°DEL2023_083

Nombre de votants : 41

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2023

Après prise en compte des remarques exprimées, le compte-rendu du conseil communautaire du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

**N°DEL2023_075 - CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL
AU SEIN DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE BAYEUX**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DES DEUX TIERS (37 VOIX POUR, 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS) :

MODIFIE l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » pour intégrer la participation au financement des Intervenants Sociaux en Gendarmerie.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de partenariat ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_076 - PLU DE TILLY-SUR-SEULLES :
BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le bilan de la concertation préalable sur la mise en compatibilité du PLU de Tilly-sur-Seulles tel qu'il a été présenté en confirmant que cette concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités prévues.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_077 - PLU DE CREULLY : NON RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE SUITE À L'AVIS CONFORME DE LA MRAE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

VALIDE la non-réalisation d'une évaluation environnementale pour la modification simplifiée n°1 du PLU de Creully.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_078- PLU DE CREULLY : MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Creully telles que décrites.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_079 - CONVENTION DE RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT DU VAL
DE MOULINS-EN-BESSIN**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de rétrocession du lotissement du Val à Moulins-en-Bessin ainsi que tous documents nécessaires.

DECLARE d'intérêt communautaire la voirie de ce lotissement.

**N°DEL2023_080 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION
D'UN PAVILLON FRANCO-BRITANNIQUE DANS LE CADRE DU 80^E ANNIVERSAIRE
DU DÉBARQUEMENT**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DES DEUX TIERS
(31 VOIX POUR, 7 CONTRE et 3 ABSTENTIONS) :**

AUTORISE le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Normandy Memorial Trust pour la création d'un pavillon franco-britannique à Ver-sur-Mer, dans le cadre du 80^e anniversaire du Débarquement, ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_081 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL
AU PSLA DE LA SEULLES POUR LE CHU DE CAEN**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un local au PSLA de la Seulles pour le CHU de Caen ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_082 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil Départemental ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_083 - SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DE SERVICE 2022**

Où l'exposé, le conseil communautaire :

PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de service du SPANC.

**N°DEL2023_084 - DÉCHETS MÉNAGERS : RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU SEROC ET DE COLLECTÉA**

Où l'exposé, le conseil communautaire :

PREND ACTE des rapports d'activités 2022 du SEROC et de COLLECTÉA.

**N°DEL2023_085 - DÉCHETS MÉNAGERS : RÉVISION DE LA LISTE DES EXONÉRÉS
DE LA TEOM OU TEOM(I)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 ABSTENTION) :

APPROUVE l'exonération de la TEOM(i) pour l'année 2024, pour les assujettis à la Redevance Spéciale, les collectivités territoriales locales (bâtiments publics non commerciaux), les producteurs de déchets dont les conteneurs ont un volume = ou supérieur à 770 l et les professionnels disposant d'un autre prestataire gestionnaire de déchets (sur justificatifs).

DIT que la liste nominative sera transmise à la DGFIP.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_086 - DÉCHETS MÉNAGERS : RÉVISION ANNUELLE DU CALCUL DU TARIF DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

FIXE le volume du seuil d'assujettissement à la redevance spéciale à = ou > 770 l d'ordures ménagères par semaine.

FIXE le tarif à 40,54 € HT / m³.

DEFINIT la formule de calcul suivante de la redevance spéciale : Volume du bac en litres (x 0,8) * nombre de passage hebdo * nombre de semaine d'activité / an * tarif au litre (0,0397 € HT) + 15 € de frais administratifs.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_087 - DÉCHETS : CANDIDATURE À L'APPELS À PROJETS DE CITEO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer une candidature pour répondre à l'appel à projets de CITEO « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat afférent avec Citeo/Adelphe et tous documents nécessaires, dans l'hypothèse où la candidature serait acceptée.

N°DEL2023_088 - DÉCHETS : CANDIDATURE À L'APPELS À PROJETS DE L'ADEME

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer une candidature pour répondre à l'appel à projets de l'ADEME « Financement à l'investissement et/ou la mise en œuvre de la tarification incitative du service public des déchets ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec l'ADEME et tous documents nécessaires, dans l'hypothèse où la candidature serait acceptée.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2022_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.